



24 ans de prison pour avoir fait sauter un immeuble

lundi 29 juin 2009, par [collégien](#)

Le 16 Juin, la classe des 4°7 et dix élèves de la 4°6 sont allés à la cour d'assises de Lyon. Nous avons pris le train le matin à 8h30 pour pouvoir arriver au tribunal à 9h30. Quand nous sommes arrivés, nous avons posé nos sacs, et sommes montés dans la salle où nous avons été fouillé. La salle d'audience est constituée de bancs, et d'une partie à l'arrière où nous sommes restés debout pendant plus de 3h le matin. Il y a la partie droite pour l'accusé et son avocat et la partie gauche pour les avocats de la partie civile. En face de nous, nous avons le Président et les jurés qui sont élus par tirage au sort au début de la séance. Le Président commence à appeler les parties civiles qui doivent être là, ainsi que les avocats. Il dit à la famille de l'accusé de sortir, et d'aller dans une autre pièce. Il demande aussi, si la partie civile, ou les témoins, ont des avocats, pour les défendre.

Une fois l'appel terminé, le Procureur raconte l'histoire pour laquelle l'accusé est en jugement : Le 27 Novembre 2006, vers 23h, un homme d'une quarantaine d'années, a fait sauter son immeuble à l'aide de bouteilles de gaz, pour d'après lui, se suicider. Au cours de l'explosion, trois personnes sont décédées, dont un gendarme. Une fois l'histoire relatée, le Président fait lever l'accusé, et lui pose des questions auxquelles il doit répondre.

Après les quelques informations données sur l'état mental données par les experts, la famille vient raconter tout ce qu'ils savent sur la vie de l'accusé. Une fois l'histoire terminée, l'avocat de la Défense pose des questions, et l'avocate Générale essaye de trouver des faits qui peuvent faire condamner l'accusé au maximum de sa peine en lui posant aussi des questions.

Nous avons entendu ensuite un docteur, et après nous sommes allés manger dans le parc à côté. Nous devons reprendre la séances vers 14h, mais nous avons fait un petit tour dans le vieux Lyon, pour la reprise à 15h.

Nous avons entendu le psychiatre et sommes partis vers 15h30. Nous sommes bien rentrés malgré les difficultés de transports en commun ce jour-là.



Lorsque nous, les 4^o6 et 4^o2 du collège des Quatre Vents, arrivons, le troisième jour du procès de Christian B. venait de commencer. Une avocate racontait la soirée d'une victime, qui précédait l'explosion de l'immeuble, le 26 Novembre 2006, vers minuit. Après elle, plusieurs avocats ont accablé l'accusé. Tous ont répété et souligné les mêmes choses :

- ce n'était pas un suicide raté car M. B. avait prévenu qu'il allait faire sauter tout l'immeuble
- l'accusé était persuadé que ses voisins montaient un complot contre lui
- il doit se faire soigner (car il refusait les soins)

Certains ont dit que c'était un kamikaze, et qu'il y a eu préméditation.

Après une pause d'un quart d'heure, c'est l'avocate générale qui prend la parole et commence la séance. Elle a affirmé que Christian B. a percé dix trous l'une de ses deux bouteilles de gaz avant d'allumer une bougie, et a donné des preuves comme quoi cet homme était toujours dangereux. A la fin, elle a expliqué quel verdict elle désirait : au minimum 25 ans de prison, et a aussi souhaité qu'il ait des soins médicaux.

Toute la matinée, les avocats et le magistrat ont rendu hommage à un policier, Fabien B., qui est mort pour sauver des habitants de l'immeuble après l'explosion.

A midi, nous sommes allés manger dans un parc proche du tribunal, puis le procès a repris. C'était au tour de l'avocat de la défense de s'exprimer. Elle retrace la vie, qui n'a pas toujours été facile, de son client. Sa famille ne s'est jamais vraiment occupée de lui, il a toujours eu un complexe d'infériorité. Elle demande aux jurés de décider du verdict en tenant compte de ces faits.

Une fois qu'elle eut fini, le juge a donné la parole à Christian B., qui a avoué regretter qu'il y ait eu des morts et des blessés. Nous sommes partis pendant que les jurés se concertaient.

Le lendemain, nous apprenons dans les journaux que Christian B. a été condamné à 24 ans de prison, avec 2/3 de sûreté, et à des soins médicaux pendant 10 ans.

Textes de Mallaury et Camille, Illustrations de Laure (4^{ème}6)